



# POLITIQUE ESST AU SEIN DES SOCIÉTÉS DU GROUPE SONELGAZ ENGAGEMENTS DES MANAGERS

Conscient des enjeux liés à l'Environnement, la Santé et Sécurité au Travail (ESST) et ayant la ferme volonté d'appliquer, dans toutes ses lignes, la politique ESST adoptée par le Groupe Sonegaz, le management de l'ensemble des sociétés du Groupe Sonegaz s'engage solennellement, en respect de la doctrine stipulant que « la responsabilité suprême découle de l'engagement supérieur », à veiller en permanence à organiser et à harmoniser les activités de leurs sociétés dans le strict respect des exigences de la Politique ESST adoptée dans le but d'atteindre des objectifs fixés en la matière.

Dans cette optique, l'ensemble des managers des sociétés du Groupe Sonegaz, chacun en ce qui le concerne et en ce qui concerne ses responsabilités, s'engage irrémédiablement et inlassablement à :

1. Se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables aux activités du Groupe Sonegaz en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité au Travail.
2. Assurer des conditions de travail saines et sûres, à l'ensemble des parties prenantes (employés, clients, sous-traitants, prestataires, fournisseurs, etc...) y compris en situations d'urgence.
3. Assurer la disponibilité des référentiels Environnement, Santé et Sécurité au Travail ainsi que ceux relatifs aux mesures de contrôle mises en œuvre dans ce cadre et veiller à leur respect y compris par les parties prenantes (employés, clients, sous-traitants, prestataires, fournisseurs, etc...).
4. Responsabiliser tous les niveaux hiérarchiques et toutes les parties prenantes (employés, clients, sous-traitants, prestataires, fournisseurs, etc...) en matière de respect des règles Environnement, Santé et Sécurité au Travail applicables au sein de chaque société du Groupe Sonegaz.
5. Favoriser une approche de concertation et d'échange, par l'implication et la motivation des travailleurs ainsi que des autres parties prenantes, pour l'amélioration des conditions Environnement, Santé et Sécurité au Travail, notamment à travers les programmes des Commissions Paritaires d'Hygiène et de Sécurité et du Comité HSE Groupe.
6. Promouvoir la formation et l'information des travailleurs et des autres parties prenantes à tous les niveaux sur les aspects Environnement, Santé et Sécurité au Travail.
7. Veiller à la maîtrise des risques professionnels et améliorer en continu les performances ESST au sein des sociétés du Groupe Sonegaz.
8. Œuvrer constamment à la préservation de l'Environnement dans le cadre du développement durable.
9. Promouvoir la communication interne et externe pour le partage des expériences et le reporting des informations sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité au Travail.
10. Promouvoir la culture de prévention et de sensibilisation aux principes de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité au Travail.

La politique Environnement, Santé et Sécurité au Travail adoptée par le Groupe Sonegaz revêt un caractère hautement stratégique. A ce titre, l'ensemble du management du Groupe s'engage à mener les nobles missions qui en découlent avec abnégation et rigueur.



Le Président Directeur Général

M. Mourad ADJAL